



Paris, le 27 septembre 2018

Objet : préavis de grève unitaire pour le 9 octobre 2018

Monsieur le directeur général,

Nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève pour le **mardi 9 octobre 2018**.

Ce préavis concerne tous les salarié.es de la Cnam et des services y compris les sites déconcentrés de ces organismes.

Ce préavis couvre au choix des agent.es la journée, 3 h 54 ou 55 minutes.

Cet appel est motivé par la volonté des personnels d'étendre la sécurité sociale et de protéger le financement de leur protection sociale face à l'obligation prochaine de devoir recourir à la capitalisation pour leur retraite et leur couverture maladie complémentaires :

Nous dénonçons :

- Suppression des pensions retraite de réversion dont 9 bénéficiaires sur 10 sont des veuves ;
- Baisse des allocations ASSEDIC dès les 1ers mois de chômage pour les cadres ;
- Remplacement du régime général des retraites « solidaire et par répartition » par un régime de capitalisation « par points » sans garantie d'âge de départ ni de montant des pensions ;
- Contrainte faite aux salarié.es d'adhérer à des fonds pension ;
- Suppression des cotisations sociales « salariées » sur les salaires moyens et suppression des forfaits sociaux sur l'épargne retraite salariale ;
- Suppression des compensations versées par l'État en lieu et place des exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires et sur l'intéressement ;
- Fusion des URSSAF avec le ministère des finances ouvrant la voie à la fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG puis à l'absorption des cotisations dans les caisses de l'Etat et, à terme, à l'augmentation de la TVA ;
- Instauration d'une franchise sur les AT en confiant le versement des 1ers jours aux employeurs.

Nous proposons :

- Revalorisation de la valeur du point en baisse de -12% dans la Sécurité Sociale depuis 2010 ;
 - Des embauches pour permettre au personnel de bien faire son travail ;
 - Le maintien des conventions collectives nationales (CCN) ;
 - La création des cotisations modulées selon le rapport emploi/valeur ajoutée dans l'entreprise ;
 - Le déplafonnement des cotisations sociales ;
 - L'abolition des exonérations de cotisations sociales « à l'aveugle » comme dans le cadre du CICE.;
 - La conversion de la CSG en cotisation sociale généralisée et son recouvrement par la Sécurité Sociale.
-
- L'ouverture de négociations salariales légitimées par des gains de productivité phénoménaux et par les économies obtenues par la suppression de 25% des effectifs en 18 ans.
 - l'ouverture de négociation de moyens (formation, effectif, rémunération, management) en lien avec les restructurations des DRSM et de leurs métiers.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.

Les délégués Cgt syndicaux centraux

Maria Dolorès Suarez

Yves-Marie Lagron